



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 7
Mercredi 25 février 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Élections cantonales du 29 mars 2026 - Bureau de vote

En vue des élections cantonales du 29 mars 2026, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué de la manière suivante:

Président: M. Daniel Kipfer

Membres: M^{me} Evelyne Rais
M. Didier Flückiger
M^{me} Alice Skerlak (11h)
M. Simon Ruetsch (11h)
M. Kenny Maître (11h)

Suppléantes: M^{me} Nicole Mathez
M^{me} Claudia Meyer

Soutien administratif: M^{me} Isabelle Faivre

Belprahon, le 25 février 2026

Le Conseil communal

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le **jeudi 12 mars 2026, de 13 h 30 à 18 h 30**, sur la place de parc du terrain de football du Tiat. Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire et de ne rien déposer le matin ou les jours précédents. Pour rappel, ne sont acceptés que les objets n'entrant pas dans un sac Celtor de 110 l.

Belprahon, le 25 février 2026

Le Conseil communal



Champoz

Élections de renouvellement général du 29 mars 2026

Désignation du bureau de vote et de dépouillement.

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Renato Voumard

Secrétaire: M^{me} Sylvie Nicolet

Membres: M. Claude Girod
M. Grégory Eicher
M. André Mercerat

Suppléant: M. Florian Girod

Champoz, le 23 février 2026

Le Conseil communal



Corcelles

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2025

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 19 février 2026.

Corcelles, le 20 février 2026

Le Conseil communal

Statistique des déchets 2025

82.14 t de déchets ont été éliminés durant l'année écoulée dans notre commune selon le détail suivant:

22.55 t d'ordures ménagères

6.06 t d'encombrants

41.41 t de déchets compostables (tournée verte)

7.34 t de papier

4.78 t de carton

Par rapport à l'année 2024, le volume des déchets collectés a diminué de 15.63 t.

En 2025, la moyenne des déchets encombrants pour notre commune (32.58 kg/habitant) est légèrement au dessus de la moyenne régionale (32.52 kg/habitant) et la moyenne des ordures ménagères

(121.23 kg/habitant) se situe en dessous de la moyenne régionale (162.78 kg/habitant).

Corcelles, le 19 février 2026

Le Conseil communal

Élections du 29 mars 2026

Désignation du bureau de vote et de dépouillement
Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente: M^{me} Jordi Fabienne

Secrétaire: M^{me} Muster Vanessa

Membres: M^{me} Schneider Caroline (dès 11h)
M. Klötzli Cédric,
M. Ferrus Pierre,
M. Habegger Pierre (dès 12h)

Suppléants: M. Termignone Dany
M. Stadelmann Davy

Corcelles, le 19 février 2026

Le Conseil communal



Court

Elections cantonales du 29 mars 2026

Membres du bureau électoral

À l'occasion des élections cantonales du 29 mars 2026, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Présidente: M^{me} Nathalie Schranz

Suppléant: M. André Steiner

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un-e des membres du bureau électoral, désigné-e par la ou le président-e avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres: M. Andy Szweczyk
M. Philippe Thiébaud-Georges
M. Sébastien Tschan
M^{me} Alison Tschirren
M. Daniel Unternährer
M^{me} Mélika Vedelago

Suppléants: M. Jeremy Urfer
M. Eddy Villemin
M. Médéric Voiblet

Membres chargé-e-s du dépouillement informatique

M^{me} Nadia Känzig
M^{me} Céline Zwahlen
M. Raymond Musy
M^{me} Céline Rossé
M. Giovanni Valentino

Court, le 25 février 2026

Municipalité de Court
Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérante: BLS Netz AG, Freiburgstrasse 130, 3001 Berne.

Auteurs du projet: ILF Beratende Ingenieure AG, Flurstrasse 55, 8048 Zurich et CSD Ingenieure AG, Belpstrasse 48, 3007 Berne.

Emplacement: parcelles N^{os} 670, 672, 845, 846, 847, 907 et 937, au lieu-dit: « Gare de Gänsbrunnen », commune de Crémises.

Projet: renaturation du lit du cours d'eau de la Rauss dans le secteur de la gare de Gänsbrunnen (murs de soutènement, galerie de la Rauss et fond du lit), emprises temporaires pour le chantier comprenant une demande de défrichement temporaire.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: hors zone.

Objets protégés: zone riveraine et végétation des rives.

Dérogations: art. 24 LAT, 21 LPN, 25 LCFo, 16 LFo, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mars 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 février 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Bons de garde pour la période d'août 2026 à juillet 2027

Dès à présent, les parents domiciliés à Crémines peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche, ou en famille d'accueil, pour l'année scolaire 2026-2027.

La Commune de Crémines a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton, concernant leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents:

1. S'assurer d'avoir une place. La structure d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
2. Créer un BE-Login (via le nouveau processus de connexion AGOV). Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BELogin.
3. Demander un bon de garde à la Commune de Crémines.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Crémines le mois précédent le début de la prise en charge.

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille, www.gef.be.ch/bonsdegarde ou vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal (032 499 95 42 / secretariat@cremines.ch)

Crémines, le 25 février 2026

Le Conseil communal

Abrogation du Règlement sur l'attribution des tâches à des tiers

Le Règlement sur l'attribution des tâches à des tiers dans le domaine de la protection civile de la Commune mixte de Crémines du 21 juin 2007 a été abrogé, pour cause de désuétude, par le Conseil communal lors de sa séance du 16 février 2026.

Crémines, le 25 février 2026

Le Conseil communal

Grandval

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 25 juin 2025 et 2 juillet 2025 **

Requérante: Municipalité de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1295, au lieu-dit: « Les Heurtous », commune de Grandval.

Modification: rénovation du captage de l'Envers avec emprises provisoires (accès et stock pour le

chantier), **défrichement temporaire et limitation de hauteur de boisement.**

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Autorisations: défrichement et reboisement de compensation selon art. 5-7 LFO, 5ss OFo et 19 LCFo et exploitation préjudiciable (petites constructions ou installations non forestières) selon art. 16 LFO, 14 OFO et 35 OCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mars 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la modification**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 février 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Élections cantonales du 29 mars 2026

Bureau de vote:

Président: M. Christophe Bichsel
 Membres: M^{me} Jessica Gerber,
 M^{me} Esther Oester,
 M. Vladimir Carnal
 M. Marc Minder

Grandval, le 25 février 2026

Le Conseil municipal

Statistique déchets 2025

En 2025, l'entreprise Celtor a récolté 195.10 tonnes de déchets à Grandval. Par rapport à 2024, cela représente une augmentation d'environ 13 tonnes. La quantité d'ordures ménagères est stable alors que la quantité de déchets encombrants a subi une augmentation d'environ 13 tonnes pour une moyenne de 92 kg par habitant. En comparaison, pour les déchets encombrants, la moyenne de kg/habitant de toutes les communes du périmètre Celtor est de 32 kg.

Grandval, le 25 février 2026

Le Conseil municipal

Loveresse

Assemblée communale du lundi 8 décembre 2025

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 décembre 2025 a été déposé publiquement.

**Prochaine parution:
mercredi 4 mars**

**Validation de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14 h**

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 17 février 2026.

Loveresse, le 18 février 2025

Conseil communal

Petit-Val

Avis de construction – demande déposée après-coup

Requérant: Ken Monnin, La Draï 14d, 2748 Souboz

Auteur du projet: Arches 2000 SA

Emplacement: parcelle N° 329, La Draï 14d, Monible
 N° eBau: 2023-17929

Projet de construction: modifications du permis de construire N° 19/2019 délivré le 11.11.2020 par la Préfecture du Jura bernois:

- pose d'une porte de garage sectionnelle en alu thermolaquée anthracite;
- aménagement d'un seuil en béton devant la porte d'entrée;
- pose d'une pompe à chaleur extérieure en façade Nord, à l'emplacement demandé par la CPS;
- pose de cheneaux apparents en cuivre;
- pose de fenêtres en bois-métal;
- modification des grandeurs des fenêtres;
- aménagement une surface de gravier de 50 cm autour du bâtiment;
- fermeture de la terrasse couverte.

Zone: agricole

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mars 2026 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 25 février 2026

Conseil communal

Dépôt public d'une modification mineure d'un plan d'affectation selon l'article 122, alinéa 7 OC (procédure simplifiée)

Modifications mineures du projet de modification du plan d'aménagement local (PAL) concernant l'introduction d'une zone de hameau (ZH)

Conformément aux articles 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) et 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC), le conseil communal de Petit-Val dépose publiquement la modification susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Les modifications apportées sont mentionnées au point 5.4.2 du Rapport de Conformité (RCO) et sur le plan « Zones de Hameaux » (ZH).

Les documents sont déposés au Secrétariat communal de Petit-Val pendant 30 jours, **du 18 février 2026 au 20 mars 2026 inclusivement**. Ils sont également consultables sur le site internet de la commune: www.petit-val.ch, rubrique « Aménagement local - constructions, zone de hameaux » (seul le dossier « physique » déposé auprès de l'administration communale fait formellement foi).

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée contre

le projet de modification ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès du Conseil communal, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Souboz, le 18 février 2026

Conseil communal

Cours de réanimation BLS-AED

Suite à l'installation d'un défibrillateur à Châtelat, la commune organise un cours BLS-AED pour les habitant-e-s de la commune de Petit-Val le **samedi 2 mai 2026 de 8h à 12h à la salle Plaine Fin 17c à Sornetan.**

Les personnes intéressées à suivre ce cours peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale au 032 484 94 70 ou par courriel à admin@petit-val.ch jusqu'au 30 mars 2026.

Ce cours est principalement destiné aux personnes dès l'âge de 10 ans, qui n'ont pas encore suivi de cours BLS-AED. Les personnes qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances peuvent y participer selon les places disponibles.

Le prix du cours sera déterminé en fonction du nombre de participants.

Nous espérons vous compter nombreux et nombreuses à suivre ce cours de réanimation.

Souboz, le 25 février 2026

Conseil communal



Reconvilier

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 8 décembre 2025

Selon l'article 62 du règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement durant 30 jours, dès le 14 janvier 2026.

Le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 9 février 2025 et aucune opposition n'a été formulée durant le délai légal.

Reconvilier, le 23 février 2026

Le Conseil municipal

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Votations fédérales du 8 mars 2026

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente:	M ^{me} Pascale Beucler
Membres:	M. Gary Marcel Glauser M. Sébastien Göckeler M. Alexandre Glück M ^{me} Charis Machuta Crivelli M ^{me} Sandra Manar M ^{me} Sonia Marquis Müller
Suppléants:	M. Gilles Gremaud M ^{me} Yashoda Martinoli

Les personnes suivantes ont été informées en amont par correspondance. Nous les remercions chaleureusement pour leur travail.

Reconvilier, le 18 février 2026

Secrétariat municipal

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Élections cantonales du 29 mars 2026

Le bureau de vote et de dépouillement de l'élection susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente:	M ^{me} Françoise Balli
Membres:	M ^{me} Nancy Jost M ^{me} Ginette Masoch

M^{me} Loane Lardon
M^{me} Flavy Bigler
M^{me} Kilya Salzmänn
M. Marc-André Léchet
M. Raphaël Cuche
M. Yannick Langel

Les personnes suivantes ont été informées en amont par correspondance. Nous les remercions chaleureusement pour leur travail.

Reconvilier, le 25 février 2026

Secrétariat municipal



Roches

Avis de construction

Requérant: Hampel Bernard, Champs La Joux 79, 2762 Roches

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 500, Champs La Joux 79, 2762 Roches

Projet: aménagement d'une place de parc

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Zone/objet protégés: -

Dérogation: Art. 80 LR (distance à la route)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 mars compris**, auprès du secrétariat communal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Roches, le 13 février 2026

Secretariat communal

Réfection de la rue Champs Lajoux

Les travaux d'infrastructures et de revêtement sont prévus cette année dans la rue Champs Lajoux. **Ces travaux débuteront début mars.**

Toute la rue sera fermée au transit. Seuls les riverains seront autorisés à emprunter cet accès.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Roches, le 23 février 2026

Conseil communal



Saicourt

Élections cantonales du 29 mars 2026

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement pour les élections sera composé comme suit:

Président:	M. Mosimann Pierre, Le Fuet
Secrétaire:	M ^{me} Paroz Patricia, Saicourt M ^{me} Mercato Séverine, Reconvilier

Membres: M^{me} Boss Premila, Saicourt
M. Bounazou Redha, Le Fuet
M^{me} Burri Cindy, Le Fuet
M^{me} Moser Aurélie, Le Fuet
M^{me} Reichmuth Katharina, Le Fuet

Suppléants: M^{me} Callegari Noémie, Bellelay
M^{me} Cattin Noémie, Saicourt

Le Fuet, le 23 février 2026

Secrétariat municipal



Schelten

Avis de construction

Requérante: ValForêt SA, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelles N°s 1, 2, 3, 5 et 35, au lieu-dit: «Scheltenkappelle», commune de la Scheulte.

Projet: remplacement d'un ancien pont en partie effondré par un ouvrage plus solide en amont et aménagement de nouveaux chemins d'accès de part et d'autre de la rivière pour desservir une habitation et les forêts alentours; défrichage et réalisation d'une surface de reboisement compensatoire

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Objet protégé: végétation des rives (art. 21 LPN).

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO, 48 LAE et 18, alinéas 1bis et 1ter LPN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mars 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Scheulte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 février 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Rencontre avec le maire: permanences disponibles sur rendez-vous

Le nouveau maire de Tavannes, Yann Rindlisbacher, a décidé de mettre en place une permanence régulière destinée à la population.

Dès le mois de février, Monsieur le Maire accueillera les habitantes et habitants lors de permanences organisées tous les derniers jeudis après-midi du mois, dans un bureau à l'Hôtel de Ville. Chaque entretien se déroulera sur une tranche de 30 minutes, afin de permettre des échanges directs et personnalisés.

L'accès à ces permanences se fera exclusivement sur inscription préalable, via un système de réservation en ligne accessible depuis le site internet de la commune. Cette modalité vise à garantir une organisation fluide et des délais d'attente maîtrisés.

(www.calendly.com/yann-rindlisbacher-er-tavannes/)

Par cette initiative, le maire souhaite renforcer le dialogue avec la population et se réjouit de pouvoir être à l'écoute des préoccupations, questions ou suggestions des citoyennes et citoyens.

Les premiers créneaux de rendez-vous sont disponibles à partir du jeudi 26 février.

Tavannes, le 20 février 2026

Le secrétariat municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: GaleniCare AG, Virginie Pache, Untermattweg 8, 3001 Bern

Auteur du projet : Westelectro SA, Z.I. Mont-de-faux 5, 1029 Villars-Ste-Croix

Adresse du projet : BF 1095, Place de la Gare 3, 2735 Malleray

Description du projet : installation d'une pompe à chaleur/système de climatisation à l'intérieur du robot ROWA situé à l'intérieur de la pharmacie avec élément extérieur à l'Ouest du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dérogation : art. 10 du règlement d'évacuation des eaux usées de la Commune mixte de Valbirse

Dépôt public : du 18 février au 20 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 10 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Wilfried Schindler, Route de Sorvilier 37, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 870, Route Sorvilier 37, 2735 Bévillard

Description du projet : remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau au Nord du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 25 février au 27 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire

au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Zbinden Loriana et Christophe, Rue Charles Schäublin 20, 2735 Malleray

Auteur du projet : MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade, 2610 St-Imier

Adresse du projet : BF 1216, Rue Charles Schäublin 20, 2735 Malleray

Description du projet : création d'une place de parc, en parallèle de la route, et d'un enrochement

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Dérogations : art. 21 Règlement d'alimentation en eau potable, art. 80 LR (loi sur les routes)

Dépôt public : du 25 février au 27 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 17 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet : Grégory Burkhalter, Route de Moron 19, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 149, Route de Moron 19, 2735 Malleray

Description du projet : rénovation de la toiture, installation de 4 lucarnes de toit, aménagement de deux chambres, deux salles de bains et d'une cuisine dans les combles

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Dérogation : art. 414 al. 2 RCC

Dépôt public : du 25 février au 27 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 17 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Caisse de retraite en faveur des pensionnés de Schaublin S.A. en liquidation

Communication aux destinataires

Le conseil de fondation a décidé la dissolution de la fondation et la répartition de la fortune non liée aux destinataires. Les destinataires peuvent consulter les documents au siège de la fondation. Le cas échéant, il leur est possible de faire valoir des prétentions auprès du conseil de fondation de la Caisse de retraite en faveur des pensionnés de Schaublin S.A. en liquidation, Rue Aimé-Charpillot, Case postale 442, 2735 Bévillard, dans les 30 jours suivant la publication de la présente communication, en envoyant une copie de leur courrier à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Belpstrasse 48, Case postale, 3000 Berne 14. Les prétentions doivent être motivées et les éventuels moyens de preuve à joindre à l'envoi.

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations

Divers

Société de tir de Court

Tirs à balles

La société de tir de Court avise la population que des tirs à balles auront lieu durant toute l'année sur sa place de tir, et ce, dès le 1^{er} mars 2026.

Il est formellement interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir, citée ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

2738 Court, le 12 février 2026

Le comité

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch